

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 septembre 2021

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : Frédérique DUC

Madame le maire demande de retirer de l'ordre du jour le point n°1 concernant la nomination de Monique PEPIN en tant que stagiaire et de rajouter un point n°3 concernant une modification budgétaire.

Vote : 11 voix pour

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 juin 2021 :

Vote : 11 voix pour

1) Délibération donnant l'autorisation à Mme le Maire de joindre, lors de la signature du compromis de vente des parcelles A596 et A603 au lieu-dit les Bons, une convention concernant le droit de passage des eaux pluviales sur les dites parcelles

Mme le maire expose la problématique sur les parcelles A596 et A603 mises en vente : le rejet des eaux pluviales et du bassin passe au milieu de ces parcelles. Il convient donc d'établir une convention afin que la commune puisse dévier l'écoulement, et signer une convention de passage pour faire réaliser les travaux et intervenir sur ces parcelles avec les nouveaux acquéreurs.

Le conseil donne pouvoir à Mme le Maire afin de signer tous les documents administratifs liés à ce dossier.

Vote : 11 voix pour

2) Délibération pour la demande de DETR concernant les travaux de l'appartement communal

Mme le maire demande l'autorisation au conseil municipal de déposer un dossier DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) auprès du conseil général, concernant la rénovation de l'appartement communal

Vote : 11 voix pour

3) Décision budgétaire modificative n°1

La commune doit rembourser une taxe d'aménagement. Il s'avère qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de crédit en dépenses d'investissement au compte 10226.

Pour ceci, il est nécessaire de procéder à la décision budgétaire modificative n°1.

Vote : 11 voix pour

Question diverses :

- Mme Bettina Cervellin sollicite le conseil municipal par courrier afin de pouvoir bénéficier d'une ancienne enseigne « Mairie/Ecole » quand elles seront changées. Elle explique que son but est en aucun cas de revendre mais uniquement une utilisation personnelle et détournée de celle-ci.

Le conseil se prononce favorablement, et si d'autres personnes sont intéressées par les anciens panneaux des hameaux retirés lors de la mise en place de l'adressage, il suffit d'une demande écrite en mairie.

- M. Jean REGALDO, par courrier du 26 juillet 2021, demande à l'ensemble du conseil municipal, la possibilité d'acquérir la parcelle 1322 au lieu-dit «Chef-Lieu» (parcelle de 35 m2, ancien lavoir). M. REGALDO est venu exposer à l'ensemble du conseil municipal son projet de construction autour de la dite parcelle. Soucieux de garder le "Patrimoine communal", le futur acquéreur souhaite ne pas le démolir mais entretenir le lavoir.

Après concertation du conseil municipal, celui-ci se prononce favorablement à sa demande au prix de 72€ le m2 et les frais liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur.

- M. Artalle nous a fait part que suite à des recherches effectuées par son géomètre sur une encoche au niveau de la voirie communale en amont de sa parcelle B 702 (cadastre actuel), il s'avère qu'elle est légèrement différente par rapport au cadastre de 1934. Il nous demande si cela est possible de procéder à la régularisation de celle-ci en sa faveur. Après discussion, le conseil municipal refuse et il en ressort que la commune n'engagera aucune démarche et que l'encoche restera en l'état actuel.

- Travaux :

L'entreprise Paccard est intervenue sur l'électrification des cloches : changement du boîtier électrique. Les travaux réceptionnés sont conformes au devis signé.

L'appartement communal : les travaux sont presque terminés (il ne reste plus que la cuisine à réceptionner), le conseil espère la mise en location début novembre.

Un surcoût est à prévoir de 3 643.75 € (la toiture de la mairie étant déjà très vétuste, des infiltrations d'eau se font au niveau des cheminées). Le conseil municipal a décidé le démontage de 4 cheminées et la remise de tuiles afin de stopper ses infiltrations,

A l'issue des travaux, une réception avec les entreprises et les habitants d'Allondaz sera faite, afin que chacun d'entre nous puissent faire une visite de l'appartement communal rénové.

Nous vous communiquerons ultérieurement la date et l'heure par voie d'affichage et électronique.

L'entreprise Sandrin travaille actuellement sur le reprofilage de la piste du Tal et la création de renvois d'eau ainsi que sur la consolidation de la piste du Chiriac (création de drain + création de mur de fondation)

Le conseil municipal travaille également sur un PPI avec le département et la région afin d'optimiser au mieux les dossiers de subventions.

Fin de la séance à 22 h

Le maire,
Frédérique DUC

